



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME

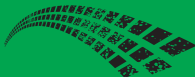
**FIM Indoor Trial Regulations
& Appendices**

2010

***Règlements & Annexes FIM
de Trial Indoor***



FIM
INDOOR TRIAL
WORLD
CHAMPIONSHIP



FIM Indoor Trial Regulations & Appendices

Règlements & Annexes FIM de Trial Indoor



FIM
INDOOR TRIAL
WORLD
CHAMPIONSHIP



Contents / Sommaire

Glossary

Glossaire

Appendix	056	International Indoor Trial	1 - 4
<i>Annexe</i>	<i>056</i>	<i>Trial Indoor International</i>	<i>1 - 4</i>
Appendix	057	FIM Indoor Trial World Championship	5 - 34
<i>Annexe</i>	<i>057</i>	<i>Championnat du Monde FIM de Trial Indoor</i>	<i>5 - 34</i>

Articles amended as from 01.11.2009 are in bold
Les articles modifiés dès le 01.11.2009 sont en caractères gras

DEFINITION D'UN TRIAL INDOOR

Une manifestation organisée à l'intérieur d'un Palais des Sports pour laquelle l'habilité et la régularité des coureurs constituent la base des résultats.

Des sections artificielles sont installées sur un parcours à l'intérieur du Palais des Sports et l'habilité avec laquelle le coureur les franchit est observée et des pénalités sont attribuées. Un temps limite est généralement prévu pour une partie ou pour tout le parcours.

GLOSSAIRE :

Constatation de fait : Il y a «Constatation de fait» lorsqu'une infraction à la règle sportive est constatée par un officiel de la manifestation. La constatation de fait relate une infraction objective dont la sanction est définie dans les règlements.

Force Majeure : Événement imprévisible et insurmontable ayant une cause extérieure et rendant impossible l'exécution de l'obligation.

Qualification : Une manche préliminaire **doit** être organisée pour déterminer les coureurs qui participeront au Trial.

Manifestation : Une qualification suivie du Trial.

Trial : La manifestation principale.

TX1, TX2, TX3 : Etapes du Trial qui permettent d'éliminer un certain nombre de coureurs

ANNEXE 056 – TRIAL INDOOR INTERNATIONAL

056.1	Généralités	2
056.2	Juridiction	2
	056.2.1 Règlement Particulier.....	2
056.3	Parcours	2
056.4	Sections	2
	056.4.1 Délimitation et signalisation des sections	2
	056.4.2 Zones neutres	2
056.5	Temps alloué et contrôle	3
056.6	Entraînements et visites des sections	3
056.7	Administration	3
	056.7.1 Coureurs	3
	056.7.1.1 Age des coureurs	3
	056.7.1.2 Licences coureurs	3
	056.7.2 Inscriptions	3
	056.7.2.1 Quitter la manifestation	3
	056.7.2.2 Défendre ses chances	3
	056.7.3 Ordre de départ	3
	056.7.4 Dossards coureurs	4
056.8	Technique	4
	056.8.1 Equipement des motocycles	4
	056.8.2 Nettoyage des motocycles.....	4
	056.8.3 Equipement des coureurs	4
056.9	Pénalisations	4
	056.9.1 Pénalisation de temps	4
	056.9.2 Pénalisation pour fautes	4
056.10	Définitions	4

056.1 GENERALITES

La FIM a établi ces règlements en tant que base pour toutes les manifestations internationales indoor.

Une manifestation comprend :

- Les contrôles techniques et administratifs*
- Le Trial*
- Toute Remise des Prix*

056.2 JURIDICTION

La manifestation est contrôlée par un Arbitre.

Les officiels doivent être nommés conformément au Code Sportif de la FMNR.

056.2.1 Règlement Particulier

La rédaction et la publication du Règlement Particulier doivent être conformes au Code Sportif de la FMNR.

056.3 PARCOURS

Le parcours doit être tracé à l'intérieur d'une enceinte protégée et composé de sections reliées par des zones neutres. Les détails de la manifestations doivent être indiqués dans le Règlement Particulier.

056.4 SECTIONS

Chaque section doit être clairement numérotée dans un ordre consécutif.

*Les sections seront franchies par un seul coureur à la fois, à l'exception des **sections** aménagées avec un double tracé.*

056.4.1 Délimitation et signalisation des sections

Les sections doivent être clairement délimitées.

056.4.2 Zones neutres

L'espace compris dans le parcours entre les sections sera considéré comme neutre.

056.5 TEMPS ALLOUE ET CONTROLE

Un temps maximum peut être alloué pour effectuer l'ensemble du parcours, un groupe de sections ou une section.

056.6 ENTRAINEMENTS ET VISITES DES SECTIONS

Une séance d'essais permettant à chaque coureur de passer dans chaque section peut être autorisée.

056.7 ADMINISTRATION

056.7.1 Coureurs

056.7.1.1 Age des coureurs

L'âge minimum pour le Trial Indoor International est de 12 ans.

056.7.1.2 Licences coureurs

Les coureurs doivent être en possession d'une licence valide.

056.7.2 Inscriptions

Si le nombre d'inscriptions doit être limité, le nombre maximum ainsi que le système de sélection doivent être stipulés dans le Règlement Particulier.

056.7.2.1 Quitter la manifestation

Un coureur inscrit à une manifestation et qui ne participe pas à la manifestation et quitte la manifestation sans avoir l'autorisation du Directeur de Course est passible d'une sanction par le Jury.

056.7.2.2 Défendre ses chances

Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par le Jury.

056.7.3 Ordre de départ

L'ordre de départ de chaque tour sera déterminé par tirage au sort, à moins qu'une autre méthode soit stipulée dans le Règlement Particulier. Les coureurs partiront individuellement ou par groupes de 2 ou 3.

056.7.4 Dossards coureurs

Chaque coureur sera obligé de porter un dossard indiquant le numéro ou le nom du coureur.

056.8 TECHNIQUE

056.8.1 Equipement des motocycles

Le contrôle des machines doit s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

056.8.2 Nettoyage des motocycles

Le nettoyage des motocycles au moyen de machines à haute pression ou tuyaux d'arrosage n'est pas autorisé dans les manifestations indoor.

056.8.3 Equipement des coureurs

Le port d'un casque approuvé, ainsi que d'autres exigences vestimentaires telles que stipulées dans le règlement de la FMNR, sont obligatoires.

056.9 PENALISATIONS

056.9.1 Pénalisation de temps

S'il y a un temps maximum, le Règlement Particulier doit prévoir les pénalisations infligées à un coureur qui ne finit pas dans les temps.

056.9.2 Pénalisation pour fautes

Comme indiqué par la FMNR.

056.10 DEFINITIONS

Comme indiqué dans les règlements de la FMNR.

ANNEXE 057 – CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE TRIAL INDOOR

057.1	Généralités	8
	057.1.1 Normes FIM pour les organisateurs	8
	057.1.2 Nombre de manifestations	11
	057.1.3 Règlement Particulier	11
	057.1.4 Sponsor titre	11
	057.1.5 Format	12
057.2	Juridiction	12
	057.2.1 Officiels détenteurs d'une licence FIM	13
	057.2.2 Représentant CTR	13
	057.2.3 Incompatibilités pour les officiels internationaux ...	13
	057.2.4 Commissaire Technique	13
	057.2.5 Directeur de Course	13
	057.2.6 Chronométrateurs	14
	057.2.7 Commissaire Environnement	14
	057.2.8 Régisseur (Stage Manager)	15
	057.2.9 Horaires pour les officiels	15
	057.2.10 Réunion avec l'organisateur	15
	057.2.11 Commission FIM de Sécurité	15
057.3	Manifestation	15
057.4	Sections	16
	057.4.1 Délimitation et signalisation des sections	16
	057.4.2 Section à double tracé	17
	057.4.3 Section de saut en hauteur	17
	057.4.4 Nombre de sections	17
	057.4.5 Détérioration d'une section	17
057.5	Temps alloué et contrôle	18
057.6	Entraînements et visites des sections	18
057.7	Réunion d'informations	19

057.8	Administration	19
	057.8.1 Coureurs	19
	057.8.1.1 Age des coureurs	19
	057.8.1.2 Licences des coureurs	19
	057.8.2 Engagements	19
	057.8.2.1 Quitter la manifestation	20
	057.8.2.2 Double engagement	20
	057.8.2.3 Défendre ses chances	20
	057.8.2.4 Indisponibilité	21
	057.8.3 Ordre de départ	21
	057.8.3.1 Qualification	21
	057.8.3.2 Trial	21
	057.8.3.3 Coureurs qualifiés	22
	057.8.4 Tenue vestimentaire des coureurs	22
	057.8.5 Assistants inscrits	22
057.9	Technique	23
	057.9.1 Equipement des motocycles	23
	057.9.2 Nettoyage des motocycles	23
	057.9.3 Equipement des coureurs	23
	057.9.4 Assistance technique	23
057.10	Pénalisations	24
	057.10.1 Pénalisations de temps	24
	057.10.2 Pénalisations pour fautes	24
	057.10.3 Pénalisations disciplinaires	25
	057.10.4 Pénalisations financières pour non-participation ..	26
057.11	Définitions	26
	057.11.1 Pied à terre	26
	057.11.2 Appui de la machine	26
	057.11.3 Echec	26
057.12	Résultats et classements	27
	057.12.1 Classements	27
	057.12.2 Transmission des résultats	28
057.13	Arrêt prématuré de la manifestation	28
057.14	Ex aequo	28
	057.14.1 Qualification	28
	057.14.2 Trial	29
	057.14.3 A la fin du Championnat	29

057.15	Récompenses et conditions financières	29
057.15.1	<i>Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de Trial Indoor</i>	29
057.15.2	<i>Récompenses et conditions financières pour chaque manifestation</i>	30
057.15.2.1	<i>Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse</i>	30
057.15.2.2	<i>Conditions financières pour les coureurs</i>	30
057.16	Réclamations	31
	<i>Horaire pour le Championnat du Monde FIM de Trial Indoor</i>	31
	<i>Formulaire type pour la rédaction du Règlement Particulier pour le Championnat du Monde FIM de Trial Indoor</i>	32

057.1 GENERALITES

La FIM a établi un Championnat du Monde FIM de Trial Indoor conformément au Code Sportif de la FIM en tenant compte des prescriptions suivantes :

057.1.1 Normes FIM pour les organisateurs

1. SECTIONS

1.1 *La construction de toutes les sections doit être terminée, au plus tard, **six** heures avant le début de la manifestation. L'Arbitre fera l'inspection des sections en tenant compte de la sécurité, du niveau de la difficulté et de la longueur. L'organisateur doit assurer que les matériaux et le personnel sont disponibles pour effectuer tous travaux correctifs jugés nécessaires lors de la visite.*

1.2 *Les sections doivent être bien fixées et ne doivent pas bouger ou basculer.*

1.3 *Les sections doivent être clairement délimitées et chaque section doit être clairement numérotée dans un ordre consécutif et définie à l'entrée par un panneau indiquant le numéro de la section et à la sortie un panneau définissant la fin.*

La distance entre la ligne de départ et le point le plus rapproché de la section doit être d'un mètre au minimum. La distance entre la ligne d'arrivée et le point le plus rapproché de la section doit être d'un mètre au minimum.

1.4 *La largeur minimum de l'obstacle sera de 90 cm lorsque la hauteur de l'obstacle dépasse 200 cm.*

1.5 *La surface sur laquelle les sections sont placées doit être sèche et d'une matière non glissante.*

1.6 *L'utilisation d'une cellule photoélectrique pour déterminer le vainqueur pour les sections à double tracé est recommandée.*

1.7 *L'enceinte où sont placées les sections doit être complètement clôturée avec une seule porte d'accès.*

Entre les barrières de l'enceinte et les gradins, un enclos d'au minimum 1 mètre de large devra être aménagé.

1.8 *Un parc d'attente doit être aménagé dans un endroit convenu avec le Régisseur pour permettre aux coureurs, aux assistants et aux machines d'attendre leur tour.*

2. CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Le personnel pour effectuer les contrôles administratifs et techniques doit être sur le lieu de travail, au plus tard, 3 heures avant le début de la manifestation.

3. HEURE DE DEPART

Les heures de début de la manifestation et de la présentation des coureurs seront déterminées par l'organisateur en fonction des indications de la CTR et publiées dans le Règlement Particulier.

*L'heure pour le Trial sera fixée par la CTR et ne pourra être modifiée.
La durée du Trial incluant la Cérémonie de Remise des Prix est de 90 minutes.*

4. POINTS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

*Les coureurs doivent partir d'un podium.
Le point d'arrivée sera décidé avec l'Arbitre.
Le podium et le point d'arrivée doivent être clairement visibles pour les spectateurs.*

5. PARC

L'organisateur devra prévoir, près du paddock, un approvisionnement en eau potable et en prises de courant ainsi que des installations sanitaires séparées pour hommes et femmes comprenant WC et douches, des containers pour ordures et un container pour huiles usées et lubrifiants.

Le Parc des Coureurs doit avoir :

- a) Une surface horizontale;*
- b) Une superficie suffisante pour permettre le travail des mécaniciens;*
- c) Un service de sécurité;*
- d) Un tableau d'affichage sur lequel seront indiquées toutes les informations nécessaires aux coureurs.*

Un parc annexe peut être installé à proximité pour y parquer la deuxième machine des coureurs.

Le Parc des Coureurs doit être ouvert au moins 6 heures avant le début de la manifestation.

L'organisateur, en collaboration avec le Régisseur, est chargé de la décoration et de la bonne image du Parc des Coureurs.

Le Parc des Coureurs doit être situé dans l'enceinte et bien visible pour les spectateurs.

6. ZONE D'ENTRAÎNEMENTS

Une zone d'entraînements doit être installée.

7. SALLE DE PRESSE

Une salle doit être prévue exclusivement pour la Presse avec les installations suivantes : tables, chaises, photocopieuse, téléphones et connexion internet.

La salle de presse devrait être ouverte dès 12h00 jusqu'à une heure après la fin du Trial. Une personne faisant partie de l'organisation et capable d'utiliser ces installations doit être présente.

Un espace suffisant, bien décoré, avec un micro doit être aménagé pour la Conférence de Presse à la fin de la manifestation.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations suivantes doivent être incluses dans le Règlement Particulier et envoyées aux coureurs et à la CTR :

- a) *Un plan indiquant l'emplacement exact où se déroulera la manifestation;*
- b) *La distance entre la manifestation et l'aéroport le plus proche;*
- c) *Le nom, adresse et numéro de téléphone de l'hôtel réservé pour les coureurs et officiels ainsi qu'un plan avec son emplacement exact.*

Les manifestations comptant pour les Championnats du Monde FIM de Trial Indoor devront mentionner dans leur publicité et dans tous les documents de la manifestation la dénomination officielle de l'manifestation.

9. IDENTIFICATION DU COMMISSAIRE DE SECTIONS

*Le Commissaire de Sections qui décide les pénalisations sera le même pour toutes les sections. Il doit porter un uniforme **défini par la CTR** afin que les coureurs et le public puissent clairement l'identifier.*

Le Commissaire de Sections doit avoir suivi une formation spécifique pour la fonction d'observateur. Cette formation doit être attestée par une FMN.

Pour chaque section, il doit y avoir une personne chargée de montrer clairement les pénalisations des coureurs sur des panneaux. Les dimensions minimales des panneaux doivent être de 30 cm x 20 cm.

10. INSTALLATIONS DE PREMIERS SECOURS ET D'URGENCE

Doivent être en conformité avec le Code Médical FIM.

11. INSTALLATIONS POUR L'ARBITRE

Un espace de travail convenable (chaises, table, électricité et connexion internet) doit être aménagé pour l'Arbitre.

057.1.2 Nombre de manifestations

Le nombre des manifestations inscrites au calendrier est de 12 au maximum.

Si une manifestation se déroule sur deux jours, seul le premier jour comptera pour le Championnat du Monde FIM de Trial Indoor.

*Les manifestations faisant partie du Championnat du Monde FIM de Trial Indoor doivent se dérouler du 1^{er} **novembre de l'année précédente** jusqu'à 15 jours avant le début du Championnat du Monde FIM de Trial.*

057.1.3 Règlement Particulier

*Le Règlement Particulier (RP) doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM, et ensuite ratifié par l'Arbitre. Deux copies doivent être envoyées au Secrétariat Exécutif au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. **Le RP sera publié sur le site web de la FIM (www.fim-live.com).***

Le RP doit être rédigé conformément au modèle type élaboré par la CTR.

Le nom du sponsor titre du Championnat sera indiqué dans le RP de même que les sponsors de la manifestation.

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, l'Arbitre et, dans le cas où il n'est pas encore désigné, la FMNR, peut autoriser une modification, pour autant qu'elle soit approuvée par l'Arbitre et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

057.1.4 Sponsor titre

Le Championnat du Monde FIM de Trial Indoor peut être lié à un « Sponsor Titre »

057.1.5 Format

La manifestation comprend une qualification et le Trial.

Le format de la qualification est libre pour les organisateurs mais doit être mentionné dans le règlement particulier.

Les points suivants doivent toutefois être respectés :

- **8 coureurs fixes sélectionnés en début de saison par la CTR plus un maximum de deux coureurs invités**
- **Minimum 4 sections**
- **Pas de sections simultanées (un seul coureur à la fois)**

Après la qualification, 8 coureurs seront qualifiés pour le Trial.

Trial :

TX1 : par groupe de deux, les coureurs qualifiés franchiront une section à double tracé. Les quatre coureurs ayant gagné leur groupe seront sélectionnés pour l'étape suivante (TX2). Les autres coureurs franchiront un par un la section de la dernière chance; les deux coureurs ayant le meilleur résultat seront sélectionnés pour l'étape suivante.

TX2 : L'un après l'autre et section après section, les six coureurs sélectionnés franchiront trois sections normales. Les quatre coureurs avec le meilleur résultat seront sélectionnés pour le franchissement d'une section à double tracé.

TX3 : L'un après l'autre et section après section, les quatre coureurs sélectionnés franchiront quatre sections normales. A la fin du TX3, l'addition des points et pénalités du TX2 et TX3 déterminera le classement en fonction du résultat avec le moins de points.

057.2 JURIDICTION

La manifestation est contrôlée par un Arbitre nommé par la FIM. Les autres officiels sont nommés par la FMNR. L'Arbitre exerce le contrôle suprême de la manifestation, mais uniquement par rapport à l'application du Code, des règlements FIM et du Règlement Particulier (RP). Par conséquent, l'Arbitre est uniquement responsable envers la FIM. Il est responsable de l'aspect sportif de l'organisation de la manifestation, dans laquelle il a une fonction exécutive. Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs.

L'Arbitre peut autoriser une modification au RP ou au programme pour autant que les dispositions du Code Sportif soient respectées. L'Arbitre n'est pas autorisé à faire des modifications ou adjonctions aux règles de la FIM.

L'Arbitre a le droit, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'organisateur ou du Directeur de Course, de retarder le départ d'une manifestation, de faire améliorer le sol et les sections, d'arrêter prématurément ou de supprimer une manifestation entièrement ou en partie, pour des raisons urgentes de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure.

L'Arbitre est le seul tribunal de la manifestation compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours d'une manifestation, sous réserve du droit d'appel ultérieur.

L'Arbitre doit régler les cas de sanctions selon les dispositions définies dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage et dans l'annexe FIM de Trial Indoor.

Toutes les décisions de l'Arbitre nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus brefs. Les décisions doivent être publiées dans les langues officielles de la FIM.

057.2.1 Officiels détenteurs d'une licence FIM

Les officiels suivants doivent être en possession d'une licence FIM valable :

- Arbitre*
- Directeur de Course*
- Commissaire Environnement*
- Régisseur CTR*

057.2.2 Représentant CTR

La CTR peut nommer un Représentant CTR, qui aura des tâches de supervision, pour chaque manifestation.

057.2.3 Incompatibilités pour les officiels internationaux

Un officiel nommé pour la manifestation, Commissaire de Sections compris, ne peut être coureur, sponsor ou assistant participant à la manifestation.

057.2.4 Commissaire Technique

Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.

057.2.5 Directeur de Course

Le Directeur du Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il doit être présent sur le parcours pendant la visite de la Commission FIM de Sécurité et durant toute la manifestation. Ses tâches primordiales sont les suivantes :

- *S'assurer que les sections sont en bon état, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions et que les services de sécurité, médicaux et de contrôle sont prêts à intervenir;*
- *S'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motos, que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction;*
- *Lors des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, de retarder le départ d'une manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours et des sections, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une partie du parcours, des sections ou toute la manifestation;*
- *Refuser à un coureur ou à un motorcycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer du Trial s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité;*
- *Pour faire respecter les règlements FIM, il peut proposer des sanctions à l'Arbitre;*
- *Donner des ordres pour faire évacuer du bâtiment et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable;*
- *Signaler à l'Arbitre toutes les décisions prises ou à prendre et toute réclamation qui lui a été adressée;*
- *Rassembler les rapports des chronométrateurs et autres officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport à l'Arbitre et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.*

057.2.6 Chronométrateurs

Les chronométrateurs nommés doivent être qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation et être en possession d'une licence nationale valable.

057.2.7 Commissaire Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté;*
- *Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à l'Arbitre sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement;*
- *Etre autorisé à assister à la réunion d'informations;*
- *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CTR, l'envoyer au Secrétariat Exécutif FIM et en remettre une copie à l'Arbitre.*

057.2.8 Régisseur (Stage Manager)

Le Régisseur est un membre de la CTR qui est chargé de contrôler que les horaires et instructions de la CTR sont respectés par tous. Il doit avoir accès à toutes les enceintes de la manifestation et il est chargé de s'assurer que les coureurs respectent les horaires et les instructions de l'organisation mais il n'a aucune fonction sportive lors de la manifestation.

057.2.9 Horaires pour les officiels

Les officiels doivent arriver sur le lieu de la manifestation au plus tard :

- Arbitre : le jour avant la manifestation.
- Directeur de Course : 6 heures avant le début de la manifestation.
- Commissaire Technique, Chronométrateur et Commissaire Environnement : au plus tard 4 heures avant le début de la manifestation.
- Régisseur : au moins un jour avant la manifestation.

057.2.10 Réunion avec l'organisateur

Une réunion aura lieu entre l'organisateur, l'Arbitre, le Régisseur, le promoteur local et le Directeur de Course.

057.2.11 Commission FIM de Sécurité

La Commission FIM de Sécurité est composée de l'Arbitre, du Directeur de Course, du responsable des sections, du Commissaire de Sections et du Régisseur. Suivant l'horaire indiqué, la Commission visitera les sections avec les coureurs pour vérifier la sécurité des sections et, s'il le faut, pour demander des modifications à l'organisateur.

Lors de la visite des sections, le Directeur de Course et le responsable des sections indiqueront aux coureurs et matérialiseront les espaces où aucun contact avec la moto n'est autorisé (autocollant rouge) et où le contact avec une seule roue est possible (autocollant bleu).

La Commission décidera des endroits où peuvent se placer les assistants et demandera des plates-formes pour eux.

057.3 MANIFESTATION

La manifestation **doit** comprendre une qualification **et le Trial**.

Pendant la manifestation, seul le coureur ou les coureurs dont la performance est en train d'être observée et enregistrée et le ou les assistants respectifs ont le droit d'être en dehors du parc d'attente.

057.4 SECTIONS

Chaque section doit être clairement numérotée dans un ordre consécutif et définie à l'entrée par un panneau indiquant le numéro de la section et par un autre panneau indiquant la fin.

Toutes les sections doivent avoir une sortie directe vers le sol pour permettre aux coureurs de descendre sur leurs motocycles.

Un motocycle est considéré comme étant à l'intérieur d'une section dès que l'axe de la roue avant a franchi le signal indiquant le numéro de la section et jusqu'au moment où l'axe de la roue avant a franchi le signal de fin.

Nombre de sections :

Qualification : Le nombre et le type de sections devront être précisés dans le règlement particulier.

Trial :

TX1 – Une section à double tracé et une section « dernière chance »

TX2 – Trois sections normales et une section à double tracé

TX3 – Quatre sections normales

Une section (normale ou à double tracé) peut être franchie dans les deux sens.

Les sections seront franchies par un seul coureur à la fois, à l'exception des sections aménagées avec un double tracé.

057.4.1 Délimitation et signalisation des sections

La largeur d'une section peut être réduite en disposant des «portes».

Dans ce cas, les coureurs doivent passer entre ces «portes». Sous peine d'échec, la roue avant doit précéder la roue arrière en franchissant les «portes».

A tous les endroits où la largeur de la section est inférieure à 150 cm et où il est nécessaire de placer des assistants pour des raisons de sécurité, il est obligatoire de préparer des plates-formes spéciales pour eux.

Si la «signalisation de porte» est déchirée ou enlevée, elle doit être remplacée avant le passage du coureur suivant.

Toute section tracée dans les gradins d'un Palais des Sports devra avoir un enclos de sécurité d'au minimum 3 mètres pour séparer la section des spectateurs.

057.4.2 Section à double tracé

Les sections aménagées avec un double tracé doivent avoir une largeur minimum de 4 m et être divisées en deux voies par une ligne de séparation, là où il n'y a pas d'espace entre les deux pistes.

Les coureurs doivent partir côte à côte et rouler dans la même direction.

Il est obligatoire d'avoir un « starter » devant les coureurs pour donner le départ. Il fera le décompte 5,4,3,2,1, Zéro de manière visible (avec la main).

057.4.3 Section de saut en hauteur

Lorsqu'une section est définie comme étant une section saut en hauteur, elle doit consister en une rampe d'élan, quatre barres transversales et une rampe de réception.

Ce type de section n'est pas autorisé pour le Trial.

057.4.4 Nombre de sections

La qualification **au moins quatre sections**.

Le Trial doit comprendre **au moins 7 sections** dont une section à double tracé. **La section à double tracé peut être différente pour le TX1 et le TX2.**

En cas de force majeure, l'Arbitre peut de sa propre initiative, ou à la demande du Directeur de Course, annuler une ou plusieurs sections.

Les sections seront franchies par un seul coureur à la fois, à l'exception des sections aménagées avec un double tracé.

057.4.5 Détérioration d'une section

Si une section se détériore lors du passage d'un coureur :

- Pendant la qualification, le temps sera arrêté et le coureur devra franchir toutes les sections suivantes dans l'ordre établi. Une fois qu'il a terminé, il pourra franchir la section en question si elle est réparée et le temps perdu lui sera restitué.

Si la section ne peut pas être réparée, elle sera annulée pour tous les coureurs et aucun coureur n'encourra de pénalité pour cette section et tous les coureurs suivants verront leur temps réduit d'une minute.

- Pendant le Trial, la section sera abandonnée pendant la réparation et tous les coureurs franchiront la section suivante dans l'ordre prévu. Lorsque la section sera réparée, les coureurs qui n'avaient pas pu la franchir la franchiront dans l'ordre prévu après la décision du Régisseur.

Si la section ne peut pas être réparée, elle sera annulée pour tous les coureurs et aucun coureur n'encourra de pénalité pour cette section.

057.5 TEMPS ALLOUE ET CONTROLE

Un temps maximum sera alloué pour effectuer l'ensemble du parcours, un groupe de sections ou une section. Le temps sera mesuré grâce à un système électronique et il devra être visible pour le coureur pendant tout le parcours.

Tous les coureurs dans le parc d'attente sont sous le contrôle du Régisseur et doivent être prêts pour franchir la section au moment indiqué.

Si le coureur n'est pas prêt à prendre le départ au moment indiqué, son temps pourra être compté en son absence.

- a) S'il y a un temps attribué à l'ensemble du parcours ou à un groupe de sections, la mesure du temps commencera au moment où le coureur franchit la ligne de départ et s'arrêtera au moment où il franchit la ligne d'arrivée.
- b) S'il y a un temps attribué à une section particulière, la mesure du temps commencera au moment où le coureur franchit la ligne de début de section et s'arrêtera au moment où il franchit la ligne de fin de section.

Pour le Trial, un temps est attribué pour chaque section normale. Il sera décidé par l'Arbitre à la fin de la qualification.

Pour le départage des ex æquo, le temps sera enregistré aux sections suivantes :

TX1 : section de la dernière chance

TX2 : dernière section

TX3 : dernière section

057.6 ENTRAINEMENTS ET VISITES DES SECTIONS

Les entraînements sur les sections sont interdits à moins qu'ils soient autorisés par le Directeur de Course après consultation avec l'Arbitre. Dans ce cas, tous les coureurs doivent avoir la même possibilité de s'entraîner.

Les coureurs sont autorisés à visiter les sections à pied avant la manifestation (voir horaires).

057.7 REUNION D'INFORMATIONS

Une réunion d'informations aura lieu avant la manifestation. Cette réunion devra se tenir dans une salle proche de l'enceinte. Les coureurs, le Directeur de Course, l'Arbitre FIM, le Régisseur et un représentant de l'organisation participeront à cette réunion. Cette réunion aura lieu immédiatement après la visite des sections. Si un coureur n'est pas présent à la réunion d'informations, il se verra infliger une amende de EUR 150.—.

057.8 ADMINISTRATION

057.8.1 Coureurs

Les coureurs sont sous l'autorité du Directeur de Course et du Régisseur jusqu'à la fin de la Cérémonie de Remise des Prix.

057.8.1.1 Age des coureurs

Pour le Championnat du Monde FIM de Trial Indoor, l'âge minimum est 16 ans.

057.8.1.2 Licences des coureurs

Les coureurs doivent être en possession d'une licence Championnat du Monde de Trial FIM valide.

057.8.2 Engagements

*Les engagements doivent être ouverts au plus tard deux mois avant la manifestation. **Pour participer, tous les coureurs doivent obtenir l'autorisation de leur FMN.***

*L'organisateur peut proposer à la CTR un ou **deux** coureurs invités pour participer à la qualification et il devra envoyer la demande à la CTR, via sa FMN, au plus tard 15 jours avant la manifestation.*

*Le nombre de coureurs qui participeront à chaque Trial du Championnat du Monde FIM de Trial Indoor sera **8**.*

Les coureurs doivent être présents le jour qui précède la manifestation. Toutefois, la CTR pourra autoriser une arrivée plus tardive.

Pour la qualification, les coureurs seront sélectionnés par la CTR comme suit :

1) Coureurs fixes

- a) *Les 3 premiers classés au Championnat du Monde FIM de Trial Indoor de la saison précédente.*
- b) *Les 2 premiers classés au Championnat du Monde FIM de Trial de la saison précédente (en dehors de ceux indiqués ci-dessus).*
- c) *Les deux meilleurs coureurs de moins de 25 ans classés au Championnat du Monde FIM de Trial de la saison précédente (en dehors de ceux indiqués ci-dessus).*
- d) *Le premier coureur de la Coupe du Monde FIM de Trial Junior de la saison précédente.*
- e) *Si un coureur sélectionné décline la proposition de participer à tout le Championnat, la CTR choisira son remplaçant.*
- f) *Ces 8 coureurs fixes doivent participer à toutes les manifestations. Si un coureur s'est blessé, le remplaçant sera choisi par la CTR.*

2) Coureurs invités

Les coureurs invités par l'organisateur doivent figurer au classement final du Championnat du Monde FIM de Trial de la saison précédente, dans les 5 premiers du classement final de la Coupe du Monde FIM Junior de Trial de la saison précédente ou dans les 3 premiers de la Coupe FIM de Trial Jeunes 125cc de la saison précédente.

057.8.2.1 Quitter la manifestation

Un coureur inscrit à une manifestation et qui ne participe pas à la manifestation sans avoir informé le Secrétariat FIM ou qui quitte la manifestation sans l'accord préalable du Directeur de Course est passible d'une amende de EUR 370.–.

057.8.2.2 Double engagement

Un coureur qui ne participe pas, sans être excusé, à une manifestation à laquelle il est inscrit et qui participe le même jour, la veille ou le lendemain à une autre manifestation est passible d'une amende de EUR 1100.– et sera disqualifié.

057.8.2.3 Défendre ses chances

Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par l'Arbitre et d'une amende de EUR 370.–.

057.8.2.4 Indisponibilité

En cas de forfait d'un coureur, la CTR choisira le coureur remplaçant.

Si un coureur s'est excusé avant une manifestation à cause d'une blessure, il devra envoyer à la CTR un certificat médical établi par le spécialiste qui l'a soigné, attestant que ce coureur est apte pour un retour à la compétition. Ce certificat devra être envoyé à la CTR au moins 7 jours avant la compétition à laquelle il voudrait participer.

Si un coureur se retire d'une manifestation à cause d'une blessure, il devra présenter ce certificat au moins 3 jours avant la prochaine manifestation pour pouvoir y participer.

057.8.3 Ordre de départ

057.8.3.1 Qualification

L'ordre des départs pour la qualification sera établi comme suit :

Les coureurs invités, après un tirage au sort entre eux, partiront les premiers.

*Les coureurs fixes seront répartis en deux groupes selon leur place dans le classement général du Championnat du Monde FIM de Trial Indoor **de la saison en cours. Pour la première manifestation, les coureurs non classés la saison précédente participeront à un tirage au sort avec les coureurs invités.***

*Les coureurs classés aux **quatre** premières places tireront au sort entre eux leur ordre de départ et partiront en dernier. Les **quatre** autres coureurs fixes tireront au sort entre eux leur ordre de départ et partiront après les coureurs invités, mais avant les **quatre** premiers coureurs.*

057.8.3.2 Trial

- a) **TX1** : L'ordre des départs pour la première section à **double tracé** sera établi en **fonction** du classement de la qualification. **Les paires seront organisées ainsi : le 1^{er} contre le 5^{ème}, le 2^{ème} contre le 6^{ème}, le 3^{ème} contre le 7^{ème} et le 4^{ème} contre le 8^{ème}.**
- b) **TX1** : **Pour la section de la dernière chance (4 coureurs), l'ordre de départ sera l'ordre inverse de la qualification.**
- c) **TX2** : **L'ordre de départ pour les 3 sections normales suivantes sera établi en fonction de l'ordre inverse de la qualification pour les coureurs concernés; pour les coureurs issus de la section de la dernière chance, le coureur avec le moins bon temps partira en premier.**

- d) **TX2** : Les coureurs avec le moins de points seront sélectionnés pour franchir la section à double tracé. L'ordre de départ de la section à double tracé sera déterminé par le classement provisoire du Trial avec des paires organisées ainsi : 4^{ème} contre 3^{ème} et 2^{ème} contre 1^{er}.
- e) **TX3** : L'ordre de départ des dernière sections sera établi en suivant l'ordre inverse du classement provisoire du Trial.

057.8.3.3 Coureurs qualifiés

Tous les coureurs participeront à la qualification. Les **huit** meilleurs coureurs de la qualification participeront au Trial.

Si un coureur qualifié ne peut pas prendre le départ du Trial, il recevra 1 point comme les coureurs non qualifiés. Sa place pour le Trial sera prise par le coureur suivant au classement de la qualification.

La décision de remplacer ce coureur doit être prise par l'Arbitre et le Directeur de Course. Cependant, avant toute décision, il est nécessaire d'avoir reçu une déclaration écrite et signée du responsable du service médical.

057.8.4 Tenue vestimentaire des coureurs

Un coureur dont un sponsor est en concurrence avec le sponsor de la manifestation et/ou le sponsor titre du Championnat, est assuré de pouvoir arborer le nom/logo de son sponsor.

Les caractéristiques des vêtements portés par les coureurs pendant la compétition et les emplacements réservés par la FIM (logos et sponsors) sur ces vêtements sont définis chaque année par la CTR et communiqués aux coureurs.

Si un coureur n'est pas en mesure de remplir les conditions ci-dessus, il devra accepter toute solution proposée par la CTR ou l'organisateur local.

La violation de cet article peut, sur proposition du Directeur de Course, entraîner la perte des primes.

057.8.5 Assistants inscrits

Les assistants inscrits doivent obligatoirement rester dans les espaces autorisés, sans entrer dans l'enceinte, sauf au moment où leur coureur doit franchir une section.

Les assistants inscrits (un pour chaque coureur) doivent avoir 18 ans au minimum et être en possession d'une licence FIM Assistant Trial, d'une licence Championnat du Monde Trial ou d'une licence Internationale FIM Trial valide. Cependant, un assistant inscrit peut utiliser, dans son pays, une licence Trial Nationale valide.

Les assistants doivent obligatoirement utiliser un casque homologué lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'enceinte pour aider leur coureur. Ils doivent **porter un vêtement rappelant la tenue du coureur qu'ils assistent.**

057.9 TECHNIQUE

057.9.1 Equipement des motocycles

Le contrôle des machines doit s'effectuer sur le lieu même de la manifestation. Les coureurs doivent se présenter au contrôle technique de sécurité. Il sera procédé au contrôle de la machine du coureur ainsi qu'au contrôle du casque.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir sa machine en conformité avec les règlements.

Le coureur dont la machine est considérée comme ou pouvant devenir une source de danger pourra être disqualifié.

Les manifestations FIM de Trial Indoor sont ouvertes aux motocycles décrits dans l'Annexe 01 – Règlements Techniques "Trial". Cependant, des feux avant et arrière, un avertisseur sonore et des tachymètres ne sont pas nécessaires. Les motocycles n'ont pas besoin d'être immatriculés.

057.9.2 Nettoyage des motocycles

Le nettoyage des motocycles au moyen de machines à haute pression ou tuyaux d'arrosage n'est pas autorisé dans les manifestations indoor.

057.9.3 Equipement des coureurs

Le port d'un casque approuvé, ainsi que d'autres exigences vestimentaires telles que stipulées dans les Règlements Techniques, annexe Trial, sont obligatoires.

057.9.4 Assistance technique

En cas d'incidents techniques, les coureurs doivent immédiatement utiliser leur deuxième motocycle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour changer de motocycle.

057.10 PENALISATIONS

057.10.1 Pénalisations de temps

La pénalisation de temps sera la suivante : 1 point par tranche entamée de 30 secondes, au-delà du temps autorisé.

Pendant le Trial, le temps de chaque coureur dans chaque section doit être enregistré par le chronométrateur.

057.10.2 Pénalisations pour fautes

Section normale :

- Réussite : 0 point
- Un pied ou appui de la machine : 1 point
- Deux pieds ou appuis de la machine : 2 points
- Trois pieds ou appuis de la machine : 3 points
- Plus de trois pieds ou appuis : 5 points
- Echec : 5 points

EN CAS D'HESITATION DU COMMISSAIRE SUR LA PENALITE, LE BENEFICE DU DOUTE SERA TOUJOURS EN FAVEUR DU COUREUR.

Il ne sera tenu compte que de la plus forte pénalité encourue par chaque coureur dans chaque section. Cependant, les pénalités supplémentaires sont définies ci-dessous.

Sections à double tracé :

Lorsqu'une section est aménagée avec un double tracé permettant le passage de deux coureurs en même temps, les pénalités suivantes seront ajoutées au résultat total des coureurs avec les pénalités de temps :

- le coureur ayant terminé premier : 0 point
- le coureur ayant terminé second : 2 points
- Si les deux coureurs arrivent en même temps
avec pointages identiques : la section est refaite
avec pointages différents : 0 point additionnel
à chaque coureur
- Si les deux coureurs font échec (5 points) : 0 point additionnel
à chaque coureur

Section de saut en hauteur :

Les pénalités seront appliquées comme suit :

- Ne pas faire tomber de barre transversale 0 point
- Faire tomber une barre transversale 1 point
- Faire tomber deux barres transversales 2 points
- Faire tomber trois barres transversales 3 points
- Faire tomber les quatre barres transversales 5 points

Un maximum de 5 points par section, comprenant la pénalité de temps et les pénalités supplémentaires, sera appliqué aux coureurs.

Toute pénalisation attribuée par le Commissaire de Sections, qui est ensuite confirmée être dans les Règlements Trial par le Directeur de Course, sera jugée comme une constatation de fait.

057.10.3 Pénalisations disciplinaires

Les amendes suivantes doivent être appliquées par le Directeur de Course, sous réserve de ratification par l'Arbitre qui les indiquera dans son rapport :

- Conduite incongrue envers un officiel : Disqualification
- Un coureur, ou son assistant, quitte le parc d'attente sans avoir été appelé à franchir une section : EUR 70.– (par infraction)
- Un assistant entre dans la section sans casque au moment où son coureur doit franchir la section : EUR 70.– (par infraction)
- Un coureur ou son assistant ne suit pas les instructions du Régisseur : EUR 70.– (par infraction)
- Un coureur n'est pas présent à la réunion d'informations : EUR 150.–

057.10.4 Pénalisations financières pour non-participation

Tout coureur engagé dans une manifestation doit informer le Secrétariat FIM, 48 heures avant la manifestation, s'il ne peut plus y participer. Le coureur ayant envoyé un bulletin d'engagement et qui ne participe pas à la manifestation, sans en avoir informé le Secrétariat FIM, fera l'objet d'un rapport de l'Arbitre auprès de la FIM qui infligera les sanctions suivantes :

- Première infraction : amende de EUR 110.–*
- Deuxième infraction : amende de EUR 180.–*
- Troisième infraction : amende de EUR 300.–*
- Dès la quatrième infraction : amende de EUR 600.–*

Dès réception du rapport de l'Arbitre, le Secrétariat FIM enverra une lettre à la FMN du coureur en demandant les raisons de la non-participation. La réponse devra parvenir dans un délai maximum de 15 jours et une décision sera prise quant à l'application de la sanction.

057.11 DEFINITIONS

057.11.1 Pied à terre

Sera considéré comme pied à terre le fait qu'une partie du corps du coureur touche le sol ou prenne appui sur un obstacle, que la moto soit en mouvement ou à l'arrêt.

057.11.2 Appui de la machine

Sera considéré comme appui le fait qu'une partie de la machine (à l'exception des pneus et des protections du bloc moteur) prenne appui sur un obstacle.

Note : appui de la machine signifie qu'il y a arrêt complet de la moto.

057.11.3 Echec

Sera considéré comme échec :

- a) *Le coureur met pied à terre en reculant.*
Note : si le coureur met pied à terre pendant qu'il avance ou fait du surplace, ceci ne sera pas considéré comme un échec, mais comme pied à terre.
- b) *Le coureur descend de sa machine.*

- c) *Le motocycle franchit une limite avec n'importe quelle roue en contact avec le sol; le motocycle passe du mauvais côté d'une marque de délimitation avant que l'axe de la roue avant n'ait franchi le signal de « Fin de section » ou roule dans un espace interdit par le Directeur de Course lors de la visite des sections.*
- d) *Le coureur ou son motocycle casse, enlève, renverse ou roule sur ou au-dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation avec l'une des roues avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de « Fin de section ».*
- e) *Le motocycle ou le coureur reçoit une aide extérieure.*
- f) *Le motocycle effectue une boucle fermée alors qu'il est considéré comme étant dans une section.*
- g) *L'axe avant sort d'une section par le début de la section.*
- h) *Le guidon du motocycle touche le sol.*
- i) *Le moteur du motocycle s'arrête avec le coureur mettant pied à terre.*
- j) *Le moteur s'arrête alors qu'une partie de la machine, à l'exception des pneus, touche le sol.*
- k) *La roue arrière franchit une porte avant la roue avant.*

057.12 RESULTATS ET CLASSEMENTS

*Les 8 coureurs avec les scores les plus bas seront qualifiés pour le Trial.
Le total des points perdus pendant le Trial (TX2 et TX3) sera retenu pour les résultats, le vainqueur étant celui avec le score le plus bas.*

057.12.1 Classements

Les coureurs classés recevront des points, en fonction de leurs résultats, pour le Championnat du Monde FIM de Trial Indoor selon l'échelle suivante :

20 points	–	1^{er}
15 points	–	2^{ème}
12 points	–	3^{ème}
9 points	–	4^{ème}
6 points	–	5^{ème}
5 points	–	6^{ème}
4 points	–	7^{ème}
3 points	–	8^{ème}

Les coureurs non qualifiés pour le Trial recevront un point.

Les résultats de chaque manifestation du Championnat du Monde FIM de Trial Indoor comptent pour le classement final.

057.12.2 *Transmission des résultats*

L'Arbitre est responsable de la transmission des résultats au Secrétariat FIM. Cette transmission se fera par fax ou par email.

Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :

- Les logos de la FIM, de la FMNR, de l'Organisateur/Moto Club et du Championnat;*
- Le titre, le lieu, la date, la FMNR, le n° IMN et la catégorie de la manifestation;*
- La position, numéro, nom, prénom, nationalité, FMN, fabricant de la moto du coureur ainsi que le nom du team lorsque applicable;*
- Nombre de points reçus;*
- Nom et signature de l'Arbitre et du Directeur de Course ainsi que l'heure de publication des résultats.*

057.13 *ARRET PREMATURE DE LA MANIFESTATION*

Si l'Arbitre arrête une manifestation prématurément, elle ne peut pas être recommencée.

Si une manifestation est arrêtée avant que tous les coureurs n'aient achevé au moins la moitié du nombre total des sections, elle sera déclarée nulle et non avenue.

Si une manifestation est arrêtée à un stade ultérieur, l'Arbitre décidera soit qu'elle est nulle et non avenue, soit que les résultats et les récompenses sont ceux qu'il juge être justifiés en la circonstance.

057.14 *EX AEQUO*

057.14.1 *Qualification*

Le départage des ex aequo sera défini comme ci-dessous :

- a) Comme précisé dans le Règlement Particulier.*
- b) Le coureur qui a fait le tour avec le moins de temps sera le vainqueur.*

057.14.2 Trial

Ex aequo au TX1 : section dernière chance : il sera tenu compte du temps réalisé pour franchir la dernière section.

Ex aequo au TX2 pour les places éliminatoires : il sera tenu compte du temps réalisé pour franchir la dernière section.

En cas d'échec des deux coureurs dans la dernière section du TX2 ou TX3, les temps pris pour franchir la dernière section du TX précédent seront pris en considération ou, à défaut, le classement provisoire de ce TX.

En cas d'égalité entre 2 coureurs pour la première place de la manifestation, les coureurs devront franchir la section à double tracé.

En cas d'égalité entre 3 coureurs ou plus pour la première place de la manifestation, le temps pris pour franchir la dernière section sera pris en considération. Les deux coureurs les plus rapides franchiront la section à double tracé. Les autres places seront déterminées par le temps réalisé pour la dernière section.

En cas d'égalité pour les autres places, le temps réalisé pour franchir la dernière section sera pris en considération.

Lorsque le temps pour franchir la dernière section est pris en considération, c'est le coureur le plus rapide qui sera considéré vainqueur, sans tenir compte des pénalités.

057.14.3 A la fin du Championnat

En cas d'ex aequo à la fin du Championnat, les coureurs seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex aequo subsistent, ils seront classés dans l'ordre, par la meilleure place dans les derniers résultats, ou dans les pénultièmes ou dans les antépénultièmes, etc.

057.15 RECOMPENSES ET CONDITIONS FINANCIERES

057.15.1 Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de Trial Indoor

Les récompenses pour le classement final du Championnat du Monde FIM de Trial Indoor sont celles prévues dans le Code Sportif.

057.15.2 Récompenses et conditions financières pour chaque manifestation

Elles seront fixées chaque année et communiquées aux coureurs et organisateurs.

057.15.2.1 Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse

Une Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu immédiatement après l'arrivée du dernier coureur. Pour la cérémonie, il est recommandé d'installer un podium avec une jolie décoration et bien visible du public. Les trois premiers coureurs recevront un trophée ainsi que tout autre cadeau approprié.

Si un coureur est absent de la Cérémonie de Remise des Prix ou de la Conférence de Presse, sans l'autorisation préalable du Directeur de Course, il se verra infliger une amende de EUR 370.–.

Les trois premiers coureurs, ainsi que d'autres coureurs invités par le Directeur de Course, doivent assister à une brève Conférence de Presse qui doit avoir lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix.

Les organisateurs de la manche finale mettront sur pied une cérémonie pour récompenser les trois premiers coureurs au classement général du Championnat.

Les récompenses seront remises par le Représentant FIM nommé, par le Représentant CTR nommé ou par l'Arbitre de la manifestation.

057.15.2.2 Conditions financières pour les coureurs

Le paiement des récompenses financières aux coureurs fixes est à la charge de l'organisateur. La FIM n'encourt aucune responsabilité à ce sujet. Le paiement se fera en Euro ou en monnaie locale équivalente (convertible).

Les conditions financières pour les coureurs invités par l'organisateur seront fixées et payées par l'organisateur.

Le paiement des récompenses financières des coureurs doit avoir lieu à la fin de chaque manifestation ou, selon un arrangement avec le coureur, par transfert à une banque de son choix et ceci dans les 15 jours qui suivent la manifestation.

Dans le cas où une manifestation doit être arrêtée prématurément ou annulée (entièrement ou en partie), l'Arbitre, en présence des organisateurs, décidera des récompenses financières à payer aux coureurs.

057.16 RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM ainsi qu'au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de EUR 30.– ou du montant équivalent en monnaie locale (convertible), qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

Horaire pour le Championnat du Monde FIM de Trial Indoor

<i>Heure</i>	
<i>T = Début de la manifestation (Présentation des coureurs)</i>	
<i>T – 4 heures 30 minutes</i>	<i>Réunion avec l'organisateur</i>
<i>T – 4 heures</i>	<i>Inspection des sections (Arbitre, Directeur de Course, Régisseur & Coureurs)</i>
<i>Immédiatement après</i>	<i>Réunion d'informations (Arbitre, Directeur de Course, Régisseur & Coureurs)</i>
<i>T – 2 heures</i>	<i>Contrôle administratif et technique</i>
<i>T</i>	<i>Début de la manifestation – présentation des coureurs</i>
<i>T + maximum 10 minutes</i>	<i>Départ du 1^{er} coureur pour la qualification</i>
<i>TV – début de la transmission en direct</i>	<i>Présentation des coureurs pour le Trial</i>
<i>TV + 90 minutes</i>	<i>Fin du Trial et Cérémonie de Remise des Prix</i>

FORMULAIRE TYPE
POUR LA REDACTION DU REGLEMENT PARTICULIER
POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE TRIAL INDOOR

PUBLICATION

Le Club _____ et la société de promotion _____ organisent la ____ manche du Championnat du Monde FIM de Trial Indoor, au nom de la _____ (Fédération). La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FIM, à ses Annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à tout autre instruction finale, approuvée par l'Arbitre. La manifestation doit respecter le Code de l'Environnement de la FIM.

La manifestation aura lieu le _____ (date) au _____ (palais)
à _____ (lieu, pays).

N° IMN : _____

ACCES

Aéroport le plus proche : _____
Autoroute : _____ Sortie : _____
Route nationale : _____
Ville la plus proche : _____ à km : _____

Adresse du Palais des Sports :

Adresse de l'hôtel :

Nom :	_____	_____
Adresse :	_____	_____
N° tél. :	_____	_____
N° fax :	_____	_____
E-mail :	_____	_____

Organisateur :

Nom (Club) : _____
Adresse : _____
N° tél. : _____
N° fax : _____
E-mail : _____

Promoteur de la Manifestation :

Nom (Promoteur) : _____
Adresse : _____
N° tél. : _____
N° fax. : _____
E-mail. : _____

1. ENGAGEMENTS

Les inscriptions pour tout le Championnat ou pour une manifestation doivent être rédigées sur le formulaire d'engagement officiel qui doit être retourné au Secrétariat de la CTR, au siège de la FIM. Les inscriptions doivent être reçues avant le _____ (15 jours avant la manifestation).

Tous les coureurs doivent faire approuver leur bulletin d'engagement par leur fédération.

Le nombre de coureurs admis à participer à la qualification est de _____ parmi lesquels les 8 coureurs fixes du championnat.

Nom des coureurs invités par l'organisateur : 1) _____,
2) _____.

2. CONTROLE TECHNIQUE ET ENREGISTREMENT

Les contrôles administratif et technique auront lieu le _____ (date)
entre _____ et _____.

Chaque machine doit être conforme aux dispositions de l'Art. 057.9.1 du Règlement Trial FIM.

Lors du contrôle technique, le coureur devra présenter sa licence FIM Championnat du Monde de Trial de coureur valide, ainsi que son casque.

3. SPONSORS

Sponsor titre du Championnat : _____

Sponsors de la manifestation : _____

4. ORDRE DE DEPART

Les heures et l'ordre de départ seront établis conformément à l'Art. 057.8.3. et aux dispositions ci-dessous :

Le premier coureur pour la qualification partira à : _____

Le premier coureur pour le Trial partira à : _____

Ordre de départ pour la qualification conformément à l'Art. 057.8.3.1.

Ordre de départ pour le Trial conformément à l'Art. 057.8.3.2.

5. PARCOURS

Pour la qualification, il y aura _____ sections : _____ sections normales
_____ sections double tracé
_____ saut en hauteur

Pour le Trial, il y aura **au minimum** 6 sections normales et 1 section à double tracé.

6. TEMPS ALLOUE

Qualification : le temps alloué à chaque coureur sera de _____ minutes.
La pénalisation de temps sera de 1 point par tranche entamée de 30 secondes, au-delà du temps autorisé.

Trial : le temps alloué à chaque coureur sera défini avec l'Arbitre.
La pénalisation de temps sera de 1 point par tranche entamée de 30 secondes, au-delà du temps autorisé.

7. QUALIFICATION POUR LE TRIAL

Le format de la qualification sera _____ .

Les **8** meilleurs coureurs de la qualification participeront au Trial.

8. ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas d'incident technique, les coureurs doivent utiliser immédiatement leur seconde machine. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour le changement de machine (Art. 057.9.4).

9. DÉPARTAGE DES EX AEQUO

Qualification : le départage des ex aequo se fera de la manière suivante (cochez la case) :

- Le coureur qui aura franchi le tour avec le moins de temps sera le vainqueur
- Les coureurs franchiront la section à double tracé

Trial : le départage des ex aequo se fera suivant les dispositions de l'Art 057.14.2.

10. RESULTATS

Le classement sera établi en conformité avec l'Art. 057.12.

11. PRIX

Des Trophées seront décernés aux 3 premiers coureurs, sur le podium. Le paiement des récompenses financières se fera conformément à l'Art. 057.15.2.

12. VISITE DES SECTIONS ET REUNION D'INFORMATIONS

La visite des sections aura lieu 4 heures avant le début de la manifestation et sera immédiatement suivie de la réunion d'informations.

13. OFFICIELS

Arbitre : _____	Licence FIM N° : _____
Directeur de Course : _____	Licence FIM N° : _____
Régisseur CTR : _____	Licence FIM N° : _____
Commissaire Environnement : _____	Licence FIM N° : _____
Commissaire Technique : _____	Licence N° : _____
Commissaire de Sections : _____	Licence N° : _____
Chronométrateur : _____	Licence N° : _____